

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS

Population : 6 861 habitants

Indemnités maximales autorisées : **8 984,53 €**

Fonction	Nom/prénom	Taux maximal autorisé *	Taux voté *	Montant brut mensuel (à titre indicatif)
Maire	Pierre Verri	55 %	45 %	1 750,23 €
1 ^{er} adjoint	Sylvie SAUNIER-CAILLY	22 %	13,28 %	516,51 €
2 ^{ème} adjoint	Jean PAVAN	22 %	13,28 %	516,51 €
3 ^{ème} adjoint	Isabelle BEREZIAT	22 %	13,28 %	516,51 €
4 ^{ème} adjoint	Dominique FRANCILLON	22 %	13,28 %	516,51 €
5 ^{ème} adjoint	Gisèle JACCOUD	22 %	13,28 %	516,51 €
6 ^{ème} adjoint	Frédéric DELFORGES	22 %	13,28 %	516,51 €
7 ^{ème} adjoint	Lola MALVOISIN	22 %	13,28 %	516,51 €
8 ^{ème} adjoint	Vincent MERCIER	22 %	13,28 %	516,51 €
conseiller municipal délégué	Sandrine PRUNIER		13,28 %	516,51 €
conseiller municipal délégué	Alizé BACHIMON		13,28 %	516,51 €
conseiller municipal délégué	Naziha BOUYIRI		13,28 %	516,51 €
conseiller municipal délégué	Eric BEVILLARD		13,28 %	516,51 €
conseiller municipal délégué	Justine DE LOUBENS		13,28 %	516,51 €
conseiller municipal délégué	Mickaël GUIHENEUF		13,28 %	516,51 €
TOTAL				8 981,37 €

* pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique.

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique en vigueur.